

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 21.037

L'an deux mille vingt et un, le 19 mars, à 15 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 12 mars 2021

DATE D'AFFICHAGE

Le 12 mars 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Corinne MAROLLEAU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Bruno JARROIR
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU
M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Didier SIMONNET
Mme Madeline TANTIN représentée par M. Gilbert LOUX

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Marie-Claire SEURAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 32

Mme Dominique BERGEROT a été élue secrétaire de séance.

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION VILLE D'ART ET D'HISTOIRE
CONCLUE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE

RAPPORTEUR : Mme DAVID

VOTE : UNANIMITÉ

Le 9 janvier 2011 a été signée la convention entre l'État - Ministère de la Culture
- et la Ville de Royan, attribuant le label « Ville d'Art et d'Histoire » à la Ville.

Les conventions « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » signées entre les collectivités
et le Ministère de la Culture doivent être renouvelées tous les dix ans.

Les Villes et Pays d'Art et d'Histoire s'engagent dans un programme qui vise à :

- Présenter le patrimoine dans toutes ses composantes et sensibiliser les habitants et les professionnels à la qualité architecturale et paysagère,
- Initier le public jeune à l'architecture, à l'urbanisme et au patrimoine,
- Mettre à disposition du public touristique un programme de visites-découverte de qualité, réalisées par un personnel qualifié,
- Assurer la communication et la promotion de l'architecture et du patrimoine à l'intention de publics diversifiés,
- Gérer le patrimoine et promouvoir la qualité architecturale par des actions de connaissance et de recherche et par l'inscription de Royan dans des réseaux régionaux, nationaux et internationaux.

Une délibération de principe de la Ville de Royan est nécessaire pour engager la procédure de renouvellement.

Un travail de concertation va ensuite démarrer avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et les différents partenaires, afin de dresser le bilan des actions patrimoniales entreprises par la Ville depuis 2011, et d'établir pour les dix ans à venir, un projet de médiation de l'architecture et du patrimoine.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'engager la procédure de renouvellement de la convention « Ville d'Art et d'Histoire » entre la Ville de Royan et l'État - Ministère de la Culture,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer tout document nécessaire à cette procédure.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales le 23 mars 2021
Certifié Conforme
Mairie de Royan le 23 mars 2021
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

